

Communiqué n° 36 du 18 octobre 2006

FONCTION PUBLIQUE HOSPITALIÈRE

La CFDT signera le protocole d'accord

Le Conseil fédéral CFDT santé-sociaux, réuni ce jour, a décidé de signer le protocole d'accord du 19 octobre 2006, sur le dialogue social, la formation, les conditions de travail, l'action sociale et les statuts dans la Fonction publique hospitalière.

Ce protocole prévoit des avancées positives sur :

- **l'amélioration des conditions de travail**, avec une enveloppe de 40 millions d'euros sur trois ans pour les établissements de santé et 8 millions d'euros pour le secteur médico-social ;
- le plan de mise en stage des **agents contractuels sur emploi permanent** ;
- les mesures statutaires permettant d'améliorer en particulier **les carrières des aides soignants et les recrutements des paramédicaux**. Ces mesures s'ajoutent à celles prévues par le protocole fonction publique du 25 janvier 2006 ;
- les mesures permettant d'améliorer la fluidité des parcours professionnels par **l'amélioration des ratios pour l'avancement** ;
- l'engagement du **reclassement des cadres socio-éducatifs sur la grille des cadres de santé** ;
- l'engagement de travaux et d'autres négociations à venir sur le dialogue social, la validation des acquis de l'expérience, l'action sociale et l'encadrement.

Dans le cadre de l'accord du 25 janvier 2006 de la fonction publique, d'autres négociations suivront sur les catégories B et A de la fonction publique.

La CFDT santé-sociaux considère que cet accord constitue une étape importante dans la modernisation des carrières des agents hospitaliers, étape qui doit être la première d'une série, comme prévu dans les accords.